

## **Faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe**

Le présent document est publié conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes afin d'informer les contribuables sur les faits saillants des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 et sur le rapport du vérificateur adoptés lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière tenue le 6 juillet 2020.

### **Le rapport du vérificateur**

Selon le rapport de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, les états financiers consolidés donnaient une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2019, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec. C'est le cas également des résultats de ses activités et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date.

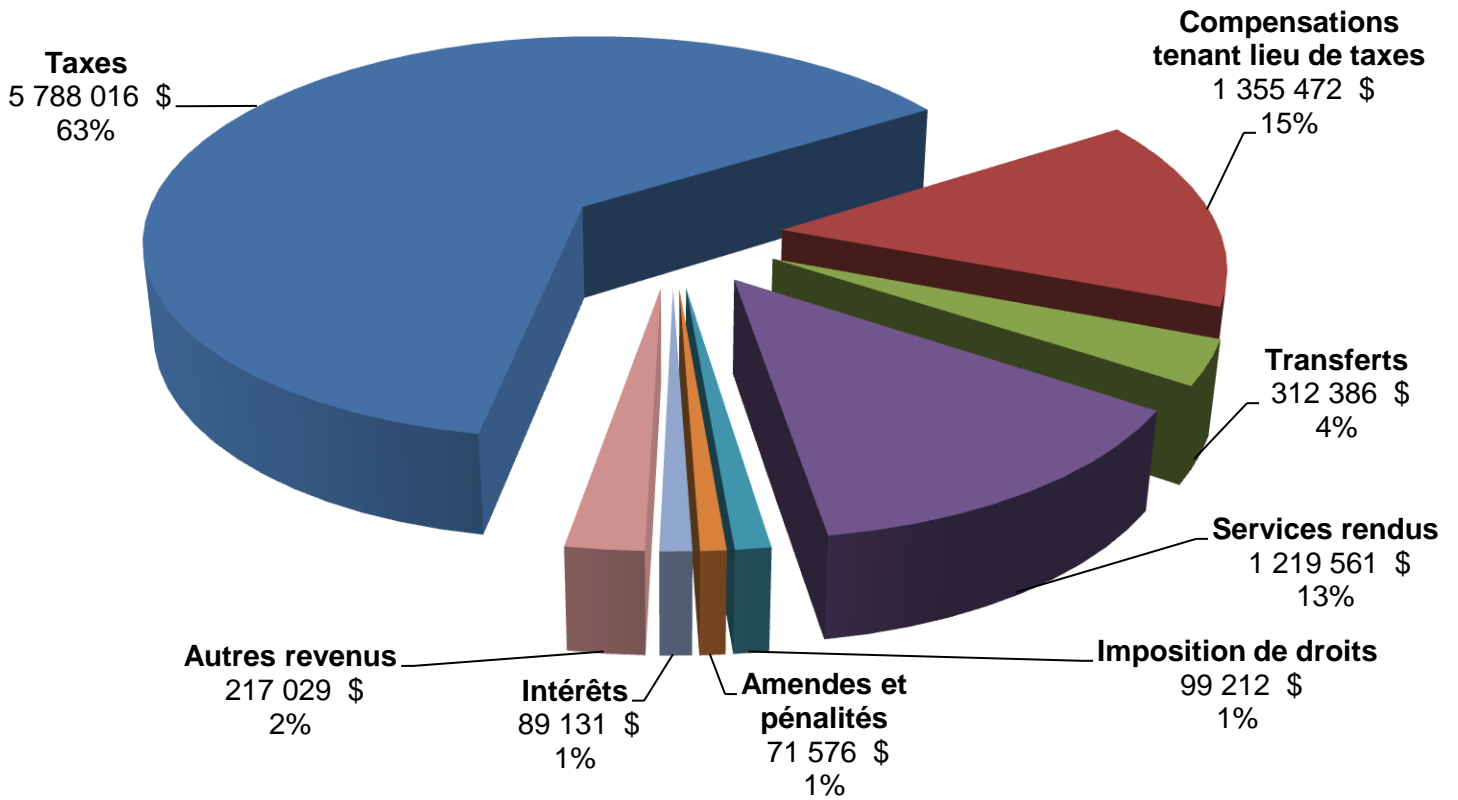
### **Les états financiers au 31 décembre 2019**

Les états financiers indiquent que la Ville a terminé l'année avec un excédent net de 484 526 \$ comparativement à 650 947 \$ en 2018.

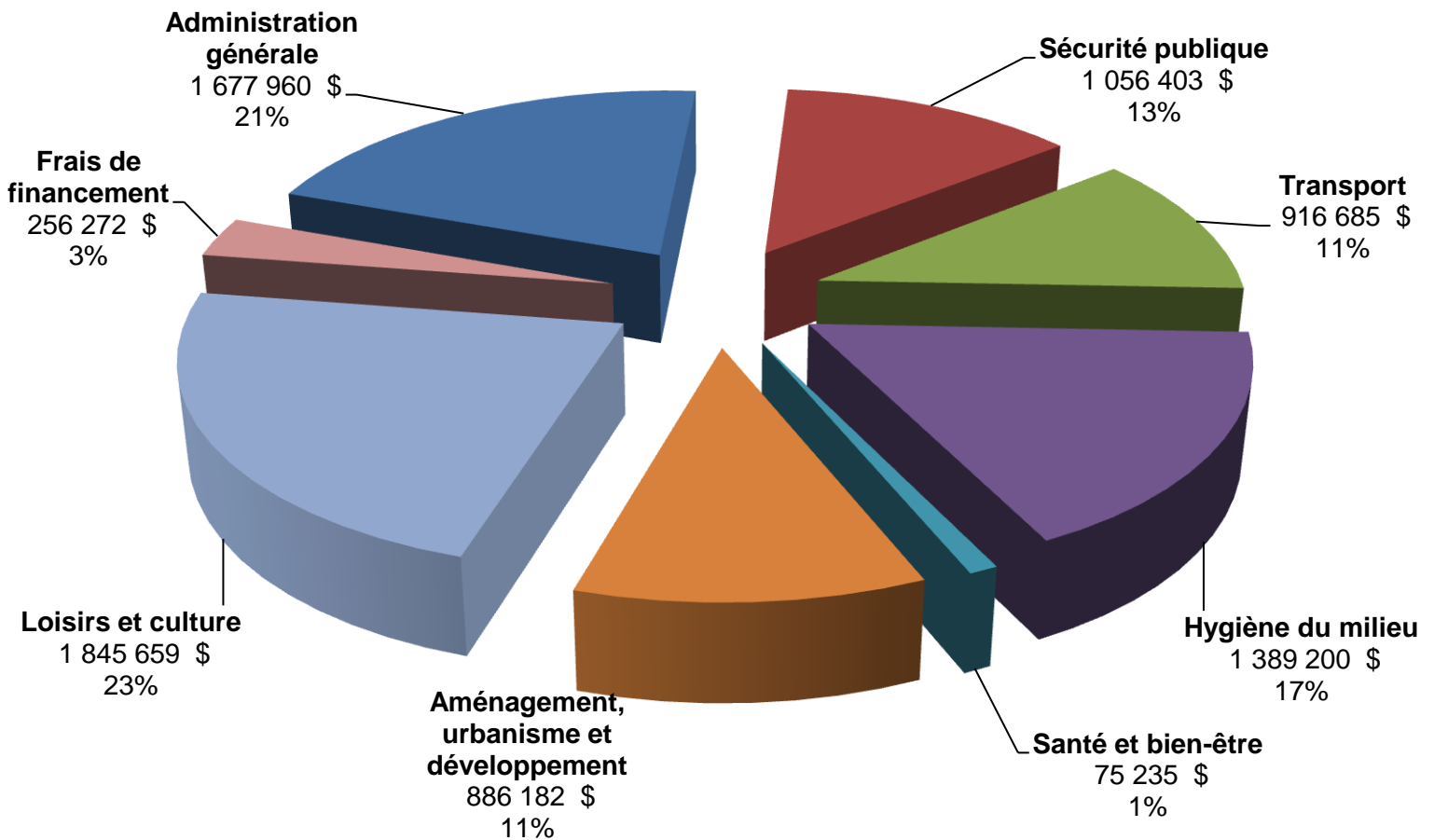
Ceux-ci nous précisent que la Ville bénéficiait d'un surplus accumulé de 2 816 125 \$ au 31 décembre 2019, dont un montant de 630 922 \$ a été affecté pour différents projets tels que l'usine de filtration, le développement domiciliaire, les bâtiments, les véhicules municipaux, le Centre Bombardier ainsi que pour certains projets qui sont budgétés en 2020, ce qui se traduit par un surplus accumulé non affecté de 2 185 203 \$. Il est important de noter que ce surplus accumulé non affecté permet à la Ville de faire face aux différents imprévus.



## Revenus de fonctionnement 2019



## Dépenses de fonctionnement 2019



<b>Revenus de fonctionnement</b>	<b>9 152 383 \$</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 103 596 \$</b>
<b>Autres activités financières</b>	<b>699 400 \$</b>
<b>Affectations</b>	<b>(135 139 \$)</b>
<b>Excédent de fonctionnement non affecté selon les états financiers</b>	<b>484 526 \$</b>

## Traitement des élus

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit inclure une mention de la rémunération et de l'allocation des dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Ainsi, pour l'année 2019, la rémunération annuelle et l'allocation de dépenses pour les membres du conseil se détaillaient comme suit :

Municipalité	Rémunération pour le maire	23 073 \$
	Allocation de dépenses pour le maire	11 537 \$
	Rémunération par conseiller	7 691 \$
	Allocation de dépenses par conseiller	3 846 \$
	Rémunération additionnelle pour le maire suppléant	600 \$

MRC de Kamouraska	Rémunération pour le maire	5 959 \$
	Allocation de dépenses pour le maire	1 040 \$

## Les immobilisations

La Ville de La Pocatière a réalisé des dépenses en immobilisations pour un montant de 2 635 304 \$ pour l'exercice 2019. Ces investissements ont été particulièrement consacrés à des travaux d'aqueduc et d'égout sur la 6<sup>e</sup> avenue Pilote ainsi que pour l'aménagement d'une traverse piétonnière sur la même rue. La Ville a aussi effectué des travaux de réfection du pont situé sur la 9<sup>e</sup> rue boulevard Desrochers. Des montants ont été consacrés à l'achat d'un véhicule de déneigement, d'un souffleur détachable pour les Services techniques et à des travaux d'amélioration à certains bâtiments municipaux. Des travaux ont également été effectués au niveau du parc industriel *Charles-Eugène Bouchard* situé sur la route 132. Finalement, la Halte marine de La Pocatière a été aménagée dans la Maison du Kamouraska, propriété de la MRC de Kamouraska, qui a pignon sur rue au 10, route du Quai.

## **L'endettement**

La dette à long terme se chiffre, au 31 décembre 2019, à 9 735 800 \$ comparativement à une dette de 9 935 800 \$ au 31 décembre de l'année précédente. Pour l'exercice 2018, une partie de cette dette était à la charge du Gouvernement du Québec pour un montant de 362 410 \$, cette implication gouvernementale venant également à échéance en 2018, celle-ci n'apparaît plus dans nos états financiers 2019.

## **Conclusion**

La Ville de La Pocatière est fière de vous présenter les faits saillants de l'exercice financier de 2019 et nous pouvons conclure que les résultats financiers de la Ville nous permettent de garder le cap, d'investir dans nos projets d'immobilisations et de bénéficier d'une marge de manœuvre appréciable. Cette latitude financière nous aidera notamment à atténuer les impacts financiers de la pandémie, qui se révéleront plus manifestement dans les prochains mois. Je ne peux qu'entrevoir l'avenir de notre Ville positivement.

Sylvain Hudon, maire

